

## Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Gabrielle Ethenoz-Damond du 6 décembre 2013 intitulée "Quartier de la Morâche, accès au bâtiment 5 sur la route de St-Cergue"

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Aux questions posées, la Municipalité peut répondre de la manière suivante :

1. *Est-ce qu'un comblement va être fait côté nord de l'immeuble ?*

Un remblayage sur le terrain en place sera réalisé afin d'obtenir une pente maximum de 12 %, cela afin de répondre aux directives édictées par l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) permettant d'assurer l'intervention des pompiers.

2. *Cet emplacement va-t-il rester une place de gros gravier ou va-t-elle être recouverte d'enrobé ?*

Le chemin sera réalisé en enrobé bitumineux pour la zone de roulement et en grilles gazon pour les places de parc.

3. *Est-ce que le préavis N°97 prévoyait de faire plus que ce qui est actuellement réalisé ?*

Oui, le préavis prévoit le remblayage du terrain naturel existant en vue de diminuer la déclivité de l'accès à 12 % afin de permettre l'intervention des camions pompiers. Pour ce type de véhicule, l'accès doit être carrossable. Il sera réalisé en enrobé bitumineux sur une largeur de 3,5 mètres. De plus, des places de parc seront aménagées le long de l'accès.

4. *Dans l'état actuel, est-ce que les pompiers pourraient intervenir ?*

Oui, le Service du feu peut intervenir, mais des travaux complémentaires seront entrepris dans les semaines à venir afin d'améliorer encore les conditions d'accès à ce bâtiment.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 janvier 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia